

République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 30 juin 2024

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENATURATION DE LA  
COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 22  
Quorum : 11

Etaient présents (16) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, *Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET*, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, *Sébastien MORANGE représenté par Valérie ROUX*, *Patricia FOUGERE représentée par Alexandra PIRON*, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Valéry VIALARD

Étaient absents ou excusés (3) :

Julie DURIEZ, Xavier Dubois, Aline TETEVIDE

Secrétaire de séance : Christian GIRY

Vu le projet de renaturation de la cour de l'école élémentaire,  
Vu que la Préfecture nous a informé de l'impossibilité d'obtenir une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'adopter** le plan de financement modifié comme suit :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Commune d'Orcet

Intitulé et détail de l'opération : végétalisation de la cour d'école

type de travaux	estimation				
voir détail dans l'estimation					
<b>TOTAL opération</b>	<b>120 000,00</b>				
Aides publiques	Montant éligible du projet	Taux sollicité	Subvention sollicitée	Subvention acquise	autre
Conseil départemental FIC	120 000,00	20		9069	
Conseil départemental autre					
DSIL	120 000,00	30	36 000,00	0	
fonds vert	120 000,00	30	36 000,00	en attente	
agence de l'eau	120 000,00	30	36 000,00	en attente	
Conseil régional					
Union européenne					
Autofinancement					38931
<b>Sous-total des aides publiques (1) en €</b>		<b>80</b>		<b>81 069,00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>120 000,00</b>		

Fait et signé le : 11 juin 2024 à Orcet

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.